

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saujon, 21 mars 2020

A l'initiative de M. le Maire de Saujon, Pascal Ferchaud, une cellule de crise a été mise en place le 13 mars 2020 pour faire face à la situation exceptionnelle liée au COVID-19.

La cellule de crise mobilisée en permanence

Cette cellule permet au Maire de prendre des décisions afin d'**informer au plus vite les Saujonnais** et de **faire appliquer localement les mesures prises au plus haut sommet de l'Etat et au niveau préfectoral**.

Composée d'élus et de fonctionnaires territoriaux, **cette cellule de crise** est placée sous l'autorité du Maire et sous la responsabilité d'un directeur opérationnel. Elle compte quatre fonctions essentielles :

- **Population, hébergement, ravitaillement**
- **Administration, finances, personnels**
- **Logistique, matériels**
- **Communication**

Cette cellule de crise, **mobilisée en permanence**, n'a pas pour but de se substituer aux services d'urgence des pompiers (18), de la gendarmerie (17) ou du SAMU (15) ni du n° info Coronavirus (0800 130 000).

Les services essentiels de la mairie préservés

Son rôle est d'informer et de prendre les mesures du ressort de la collectivité territoriale. Elle permet une continuité des services essentiels de la mairie comme **assurer la garde des enfants des personnels soignants, suivre la situation des personnes les plus fragiles, relayer les décisions de l'Etat**.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un numéro unique pour vos demandes

La cellule de crise n'a pas vocation à recevoir des appels téléphoniques mais de permettre aux élus **de prendre les décisions** qui s'imposent et de coordonner les actions avec les services de l'Etat.

A ce titre, et en cas de demandes d'informations liées aux différents services municipaux, **le standard téléphonique de la Mairie de Saujon** est assuré du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00. Il est joignable au **05 46 02 80 07**.

Les agents municipaux présents sur le terrain

De plus, **un plan de continuité d'activité a été mis en place pour garantir la continuité du service au public et préserver la santé des agents municipaux**. Malgré cette crise sanitaire tous les agents restent mobilisés et participent activement à ce dispositif tout en assurant la continuité des services municipaux essentiels, dans le respect des gestes barrières.

Leur disponibilité et leur engagement sont remarquables.

Pour vous informer au quotidien

Les informations sont quotidiennement diffusées aux Saujonnois par l'intermédiaire du compte officiel de la mairie sur les réseaux sociaux (www.facebook.com/villedesaujon) et du site Internet www.saujon.fr.

Pour les habitants n'ayant pas accès à Internet, les messages d'alerte les plus importants leur sont adressés sur leur téléphone fixe par l'intermédiaire du dispositif de téléalerte.